



Contestation dans le calcul de mes charges.

Par **bettyroots**, le **05/12/2009** à **15:51**

Bonjour, je viens de recevoir mes charges pour l'année 2008 ainsi qu'une régularisation pour 2007(sachant quelles ont déjà étaient réglés) je suis locataire d'un bailleur privé dans un immeuble de 4 appartements. jusqu'ici, ma quote part était de 25% et mon proprio a décidé de la passer de 33% pour certains mois, puis a 40% pour d'autre! son explication est que je dois payer plus car certains mois, il y a des appartements vacants! dont 2 resté sans locataire pour cause de travaux.

ma question est la suivante:

les charges ne devraient-elles pas être divisé équitablement entre tous les locataires?

et est-ce normale que je soit obliger de supporter la vacances des appartement non loué?

j'ai un petit salaire, je paye mon loyer sans faute depuis 8 ans et je donne déjà 1000 euro par an pour les charges. je suis dans un vieil immeuble, sans digicode, ni parking, ni gardien au bord d'une nationale...je ne peux pas payer encore plus sans mourir de faim.

merci a tous ceux qui seront en mesure de m'apporter leurs lumières, j'ai vraiment besoin de savoir si je suis en droit de contester ces charges exorbitantes.

bon week end a tous.

betty.

Par **bettyroots**, le **05/12/2009** à **16:03**

merci Marion, j'en prends bonne note... et a quelques mètres carré près, les surface sont les mêmes.

bonne fin de journée a vous.

betty.

Par **Marion2**, le **05/12/2009** à **16:09**

[citation]...*et a quelques mètres carré près, les surface sont les mêmes.* [/citation]

S'il y a une différence de quelques m² les surfaces ne sont pas identiques.

Mais j'ai bien l'impression que votre propriétaire n'est pas clair du tout dans ses explications.

Avez-vous le relevé avec le détail des charges ?

Bonne courage et tenez nous au courant.

Par **bettyroots**, le **05/12/2009** à **16:18**

j'attends que mon propriétaire me donne les justificatifs, il traîne toujours un peu quand il s'agit de remplir ses obligations... je ne manquerais pas de vous tenir au courant.

merci pour votre aide Marion.

betty.

Par **bettyroots**, le **12/12/2009** à **10:41**

bonjour Marion.

je viens vous donner les dernières news concernant mon litige.

mon propriétaire justifie l'augmentation de ma quote par le fait que deux de ces appartements étaient vides pendant un moment et que de ce fait, je dois payer plus!

renseignements pris auprès de l'ADIL, il n'en a pas le droit! il ne me reste qu'à lui envoyer un courrier de refus. si il refuse de revenir sur son calcul, je suis en droit de faire appel à la commission départementale de conciliation, passage obligé avant de passer en justice.

d'en tout les cas, je vous remercie d'avoir pris le temps de me conseiller et je vous souhaite un agréable week end, ainsi que de bonnes fêtes de fin d'années.

cordialement.

betty.

Par **Marion2**, le **12/12/2009** à **11:25**

Bonjour bettyroots,

Envoyez bien votre courrier en recommandé AR.

Bon week-end pour vous également.